

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Madame Sarah LAGRILLIÈRE,
Directrice générale adjointe
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 10/07/2026

N/Réf. : BXL21381_JUIL2026_PUN
Gest. : XX/IS
V/Réf. : 2043-0479/06/2026-285PR
Corr DPC: Isabelle SEGURA,
NOVA : 04/PFU/2037339
Corr DU: Diane GUSTIN
Fatou EKILA

BRUXELLES. Boulevard Adolphe Max, 88-104
(= Ancien cinéma Marivaux, situé au n.104, classé comme Monument)
PERMIS UNIQUE : Supprimer l'équipement culturel (Centre européen du cinéma) et inclure les salles de séminaires et de projection au sein de l'établissement hôtelier ; adapter et restaurer le hall de l'ancien complexe cinématographique Marivaux pour y accueillir le hall d'entrée de l'hôtel et modifier les menuiseries des portes extérieures ; modifier les devantures au rez-de-chaussée et les châssis au 1er étage, placer une enseigne, réaménager les espaces intérieurs au rez-de-chaussée (notamment l'intégration d'une salle de petit déjeuner et le réaménagement du restaurant) et créer 11 nouvelles chambres d'hôtel au 1er étage des immeubles sis aux n°88 à 100
Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 08/07/2026

Madame la Directrice générale adjointe,
Monsieur le Directeur,

Faute de pouvoir réunir le quorum de présence nécessaire (CoBAT, art. 11, § 2), la CRMS ne rendra pas d'avis sur la demande sous objet.

La procédure peut néanmoins se poursuivre, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'un avis rendu hors délai (CoBAT, art. 177).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c. à : isegura@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be